

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt, le 10 Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Mégane PROUTEAU à M. Hugues DEVAUX MARKOV

*Absent (s) :*

Mme Gwendoline PICHARD

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 Décembre 2020
Date de l'affichage	4 Décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	32

-----  
**2020 116 Réserve naturelle du Loc'h : poursuite du plan de gestion et participation financière de la Ville à sa mise en œuvre**

**Rapporteur : J. Daniel**

Le site naturel des étangs du Petit et du Grand Loc'h a été classé en Réserve Naturelle Régionale par le Conseil Régional de Bretagne, lors de sa session des 18-19 et 20 décembre 2008, et bénéficie depuis lors du label Espace Remarquable de Bretagne (ERB-RNR).

D'une durée de 6 ans, ce premier classement a pris fin le 20 décembre 2014 et a été renouvelé pour une durée de 10 ans, jusqu'au 20 décembre 2024 (délibération prise en session du Conseil Régional des 24 et 25 mars 2016).

Dans ce contexte, alors qu'une modification importante se prépare à travers la création d'un nouveau périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral sur ce site d'une part, et que des échanges techniques et politiques se poursuivent quant à la restauration de la continuité écologique de la Saudraye d'autre part, il convient de poursuivre le travail engagé et d'y apporter le soutien financier accordé ces dernières années, soit 10 000 €/an sur 5 ans (dix mille euros).

Enjeux principaux du plan de gestion :

1. Établir un « état zéro » de l'état global de la biodiversité sur le site (floristique, faunistique, piscicole et sur les batraciens) ;
2. Suivre les premiers travaux de l'Observatoire des changements, dès qu'ils seront engagés ;
3. Poursuivre les démarches et travaux divers pour la restauration de la continuité écologique de la Saudraye ;
4. Travailler au renouvellement de la labellisation du site comme « Espace Remarquable de Bretagne » ;
5. Participer à la réécriture et à la validation de nouveau plan de gestion du site qui pourrait couvrir les années 2022 à 2032.

À titre indicatif, on peut rappeler les taux de participation au budget de fonctionnement des différents financeurs sur les derniers plans de gestion :

- Région Bretagne : 42,42 %
- Département du Morbihan : 9,14 %
- Ville de Guidel : 8,50 %
- Natura 2000 : 18,85 %
- Fédération des Chasseurs : 21,09 %

La participation qui est demandée à la Ville de Guidel pour les années 2020 à 2024 est de 50 000 € (cinquante mille euros).

Elle représente sur l'année 2020 un peu moins de 10% (9,75%).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 26 novembre 2020 ;

**DONNE** son accord sur le plan de financement à hauteur de 10 000 €/an, soit 50 000 € (cinquante mille euros), pour les années 2020 à 2024.

**Adopté par 27 voix pour et 5 contre (GOUJON Anne Maud, BASTIER Bernard, DUBOS Lydia, MEDICA Louis, MORIO Estelle).**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 11 décembre 2020  
Le Maire,  
Joël DANIEL

